

Classe 2 mention A, Titre Professionnel

« Scaphandrier Travaux Publics »

Agrément par arrêté du 21 juin 2013

Le diplôme : Certificat d'aptitude à l'hyperbarie Classe 2, mention A
Titre Professionnel « Scaphandrier Travaux Publics »

Niveau : V **Formacode :** 15480 **Code CPF :** 130808 **Code ROM :** I1502

Textes réglementaires : Décret n°2011-45 du 11 janvier 2011 relatif à la protection des travailleurs intervenant en milieu hyperbare ; Décret n°90-277 du 28 mars 1990 relatif à la protection des travailleurs intervenant en milieu hyperbare ; Arrêté du 30 octobre 2012, relatif aux travaux subaquatiques effectués en milieu hyperbare. (mention A)

Délivrance de la certification (C.A.H Classe 2 A) : Par l'organisme de formation après validation par le stagiaire des acquisitions des connaissances et des compétences liées au C.A.H 2 A.

Délivrance du diplôme : Par la DIRECCTE après validation par le stagiaire des 3 CCP indiqués ci-dessous.

Le métier : Le scaphandrier dispose des prérogatives de travail en milieu hyperbare à une profondeur maximale de 5 000 hectopascals (50 m).
Le titulaire de ce diplôme peut exercer tout type de travaux en immersion avec outillages.
Types de travaux : soudure, découpage, levage, inspections visuelles, béton... toutes activités en lien direct ou indirect avec les travaux publics.
Le titulaire peut être salarié d'une entreprise, d'une collectivité territoriale, Il peut également être indépendant. Son poste peut être situé en France, mais aussi à l'étranger. (Reconnaissance Internationale du C.A.H, IMCA et IDSA.)

La formation : **Rythme :** cursus continu à plein temps en centre de formation.

Volume horaire : de 420 heures en centre minimum selon niveau de plongée à l'inscription.

Lieu : CAP Trébeurden

Durée de la formation : 12 semaines

Nombre de places : 12 par session

Evaluations : examen en fin de cursus comprenant les épreuves suivantes :

Un questionnaire professionnel, une mise en situation professionnelle, un entretien technique, un questionnement à partir d'une annexe au Dossier de Synthèse de Pratiques Professionnelles (DSPP) et un entretien final.

Issue de la formation : le candidat se voit délivrer le titre professionnel de scaphandrier travaux publics et le Certificat d'Aptitude à l'Hyperbarie Classe 2 Mention A (Sous réserve de réussite lors de l'évaluation).

Contenu du Certificat d'aptitude à l'hyperbarie :

- Procédures d'interventions subaquatiques / Procédures particulières / Procédures de secours
- Entretien/maintenance des équipements (Equipements de Protection Collectifs / Equipements de Protection Individuels) / Outillages sous-marins / Travaux immergés
- Techniques de recherche, circulaire, métrologie
- Réglementation hyperbare
- Maîtrise des procédures de travail jusqu'à 50 mètres de profondeur
- Plongées en mer et carrière / Plongées au narguilé / Plongées en bulle
- Interventions subaquatiques avec outils / Travaux sous-marins (techniques de levage...)

Contenu des 3 Certificats de Compétence Professionnel (CCP) : à l'issue de la formation, le stagiaire est capable de :

- CCP 1 : Effectuer des reconnaissances, des relevés et des contrôles en milieu immergé. Positionner un ouvrage immergé.
- CCP 2 : Assembler et démonter des ouvrages immergés métalliques. Découper des éléments métalliques immergés. Souder des éléments métalliques immergés.
- CCP 3 : Construire et réparer un ouvrage immergé en maçonnerie. Démolir mécaniquement un ouvrage immergé en maçonnerie. Assembler et démonter mécaniquement des éléments immergés.
- Module transversal : Evoluer en sécurité en situation de travail.
- Module Technique Recherche d'Emploi : Perfectionner ses techniques de recherche d'emploi pour favoriser son insertion professionnelle.

Les conditions d'admission :

- Etre âgé(e) de 18 ans minimum
- Disposer de l'aptitude médicale hyperbare (Cf. formulaires ci-joint)
- Etre titulaire d'un niveau 3 en plongée
- Etre titulaire du Premiers Secours en Equipe de niveau 1 (PSE1)
- Etre titulaire du permis côtier
- Etre titulaire du Certificat de Radiotéléphoniste Restreint (CRR)

Dates et tarifs :

Formations 2017 : 09 janvier au 31 mars
03 avril au 23 juin
17 juillet au 06 octobre
25 septembre au 15 décembre

Coût pédagogique : 12 650 €

Contacts :

Gestion administrative : **Sabine BOURGES** - 02 96 23 66 71 - sabine@plongeecap.com
CAP TREBEURDEN – 54 Corniche de Goas trez – BP 13 – 22560 TREBEURDEN

Reconnaissance Internationale :

Certificat d'aptitude à l'hyperbarie reconnaissance:



Le CAP TREBEURDEN est adhérent IDSA :





DOSSIER D'INSCRIPTION TITRE PROFESSIONNEL SCAPHANDRIER TRAVAUX PUBLICS

A retourner complet avant le : 2 mois avant entrée en formation

ETAT CIVIL

Madame Mademoiselle Monsieur

NOM usuel: _____ Nom de jeune fille: _____

Prénom: _____

Né(e) le: _____ Lieu de naissance _____ () Nationalité : _____

Adresse : _____

Code postal : _____ Ville : _____

Téléphone (numéro où vous êtes facilement joignable): _____

Mail (obligatoire-pour plus de lisibilité, merci de l'écrire en MAJUSCULES) : _____

Personne à prévenir en cas de nécessité (Tél - Nom - Prénom - Lien) : _____

SECURITE SOCIALE



Obligation d'affiliation à la sécurité sociale : En tant que stagiaire de la Formation Professionnelle, vous devez bénéficier d'une protection sociale valide durant toute la formation (art. L962-1 du Code du Travail). **Faites les vérifications nécessaires AVANT votre entrée en formation auprès de votre caisse de sécurité sociale (CPAM ou autre).** Quel que soit votre situation, une solution de couverture sociale est prévue (le dernier recours étant la CMU). Les stagiaires qui demanderont une rémunération Région doivent être affiliés à titre **personnel** (et non en ayant-droit) à la Sécurité sociale. Pour toute information, contactez une CPAM.

- Vous êtes assuré(e) à titre individuel
 Assuré en ayant-droit, (préciser le n° de sécurité social)

→ Justificatif à joindre : attestation de couverture Sécurité sociale (pas de photocopie de carte vitale) ←

PARCOURS SCOLAIRE ET EXPERIENCE PROFESSIONNELLE

Date de votre sortie du système scolaire ou universitaire (formation initiale):

Mois: _____ Année: _____

Niveau atteint (Troisième, Terminale, Licence, etc.): _____

Diplôme le plus élevé obtenu: _____

Durée cumulée de votre expérience professionnelle (années ou mois) : _____

Dernière activité professionnelle exercée : _____

SITUATION AVANT L'ENTREE EN FORMATION

Vous êtes DEMANDEUR D'EMPLOI

→ Justificatif à joindre : attestation Loi de finance (téléchargeable sur pole-emploi.fr) ou Historique Demandeur d'Emploi (à retirer au guichet) ←



Obligation d'informer le Pôle-Emploi : vous devez informer le **Pôle-Emploi** de votre entrée en formation.

Date de votre dernière inscription : _____

N° de demandeur d'emploi : _____

Coordonnées de votre conseiller Pôle-Emploi (mail ou téléphone) : _____

Bénéficiez-vous d'indemnisation chômage pendant votre formation (ARE ou APE) ?

oui non (droits épuisés ou aucun droit)

Si oui, date de la fin des droits : _____

Si non, percevez-vous une autre indemnisation (RSA, etc.) ? _____

 **Continuité du versement de l'ARE pendant la formation** : Afin de continuer à percevoir vos allocations chômage durant la formation, vous devez monter avec votre conseiller du Pôle-Emploi un **dossier AISF** (Attestation d'Inscription à un Stage de Formation) AVANT d'entrer en formation.

→ Justificatif à joindre : Notification d'accord ou de rejet d'indemnisation chômage ←

Vous êtes EN EMPLOI :

CDI CDD Travailleur Non Salarié Fonctionnaire (précisez) : _____

Temps plein Temps partiel (précisez la quotité ou le volume hebdomadaire) : _____

Nom et adresse de votre employeur :

N° de téléphone : _____ Nom du directeur : _____

Quelle fonction exercez-vous dans l'entreprise ? _____

AUTRE SITUATION précisez : _____

FINANCEMENT DE VOTRE FORMATION



Recherche d'aides financières : La recherche d'aides financières est une **démarche personnelle** que vous devez entreprendre bien avant d'entrer en formation. Les organismes à solliciter diffèrent en fonction de votre situation : OPCA, employeur pour les salariés ; Mission Locale pour les jeunes de moins de 26 ans ; Conseil Régional, Pôle-Emploi pour les demandeurs d'emploi.

VOUS FINANCEZ VOUS-MEME VOTRE FORMATION

Vous avez fait une demande de financement auprès de VOTRE (EX) EMPLOYEUR :

⚠ La rubrique précédente sur votre employeur (p.2) doit être renseignée avec détails

Votre demande est : acceptée refusée en cours (date prévue de la réponse) : _____

Si acceptée, montant de la prise en charge sur le coût pédagogique : _____ €

→ Justificatif à joindre : attestation de prise en charge par l'employeur ou l'OPCA ←

Précisez le dispositif : CIF CDI
 CIF CDD
 Professionnalisation
 Contrat de professionnalisation
 Plan de formation de l'entreprise

votre (ex) employeur paiera directement vos frais de formation au CAP

son OPCA paiera directement le CAP

Nom de l'OPCA : _____

Vos éventuels frais d'hébergement - restauration seront-ils pris en charge ?

OUI NON

Faut-il établir une **convention simplifiée** de formation entre le Centre de formation et l'employeur ?

OUI

NON

Si oui : N° de SIRET : _____

N° de déclaration d'existence : _____

Nom du **président** ou **directeur** (*rayez la mention inutile*) : _____

Vous êtes DEMANDEUR D'EMPLOI et vous sollicitez un financement au CONSEIL REGIONAL DE BRETAGNE ou d'une autre région :

Toute demande d'aide au financement est une **démarche personnelle** à effectuer **AVANT** l'entrée en formation (les demandes reçues après le début de la formation sont rejetées). Les personnes de moins de 26 ans doivent passer par leur Mission Locale. Celles de 26 ans et plus doivent passer par leur conseiller pôle emploi. Contacter votre Point-Région afin de connaître les possibilités d'aides au financement. **Pour la Région Bretagne**, ces dossiers sont enregistrés et transmis ensuite à la région par nos soins. Il faut donc nous les adresser complet pour que nous puissions traiter au plus vite cette demande.

Le Point-Région de votre département :

Rennes 35-37, boulevard de la Tour d'Auvergne - 02 23 20 42 50

Vannes 22 rue du Lieutenant-Colonel Maury - 02 97 68 15 74

Brest 1 rue Parmentier - 02 98 33 18 26

Saint-Brieuc 16 rue du 71^e Régiment d'Infanterie - 02 96 77 02 80

Conseil Régional de Bretagne : 283, avenue du Général Patton CS 21101 35711 RENNES - 02 99 27 10 10

Vous avez sollicité un AUTRE DISPOSITIF DE FINANCEMENT :

Il existe d'autres possibilités de financement : Action de formations conventionnées, Aide individuelle à la formation, chèque reconversion, chèque force... Rapprochez-vous de votre Pôle-Emploi, mission locale ou Point-Région pour en savoir plus.

Organisme : _____

Adresse : _____

Nom de la personne à contacter : _____ Téléphone : _____

Votre demande est : acceptée refusée en cours (*date prévue de la réponse*) : _____

Si acceptée, montant de la prise en charge : _____ €

→ **Justificatif à joindre : attestation de prise en charge** ←

CHOIX DE LA SESSION 2017

09 janvier au 31 mars

03 avril au 23 juin

17 juillet au 06 octobre

25 septembre au 15 décembre

- Enquête de devenir des stagiaires après leur formation –

Dans le cadre de commandes du Ministère du Travail, de la Direccte, des financeurs ou à l'initiative du CAP, les anciens stagiaires peuvent être sollicités afin de répondre à un questionnaire sur leur devenir professionnel quelques mois après la fin de leur formation.

Nous sollicitons donc votre entière collaboration afin de répondre le plus rapidement possible à cette enquête et vous demandons de tenir le CAP informé en cas de changement **d'adresse mail** (l'enquête sera envoyée prioritairement par mail) ou d'adresse postale.

Je soussigné(e), (NOM Prénom)

Atteste l'exactitude des renseignements indiqués dans ce questionnaire et déclare avoir pris connaissance des informations qu'il contient.

A, le **SIGNATURE :**

Récapitulatif des justificatifs à joindre avec le dossier d'inscription

POUR TOUS LES CANDIDATS :

- Un curriculum vitae
- Copie d'une pièce d'identité
- 4 Photos d'identité couleurs (pas de photocopies, ni d'impression personnelle)
- Attestation de couverture sécurité sociale (! Pas de photocopie de votre carte Vitale !)
- Certificat médical de non contre-indication à la pratique de la plongée et à la formation Classe II A, sur imprimé type ci-joint et de moins d'un an (à la date de fin de formation).
- Attestation PSE1
- Permis de conduire en plaisance en eau maritime option côtière ou équivalent
- Certificat Restreint de Radiotéléphoniste (CRR) – Possibilité de le passer pendant la formation avec le CAP.
- Copie du diplôme plongée actuel le plus élevé
- Copie de vos qualifications plongée mélanges si vous en êtes titulaire (non obligatoire dans le cadre du cursus)
- Copie du diplôme / qualifications professionnelles (le plus élevé)
- Attestation de prise en charge financement (Employeur **OU** OPCA **OU** autre dispositif)
- Un chèque de 3 900 € d'acompte, libellé à l'ordre du CAP, encaissable à réception du dossier.

SELON VOS SITUATIONS :

- Notification d'accord ou de rejet d'indemnisation chômage

Envoi des dossiers : 54 Corniche de Goas Treiz - BP 13 - 22560 TREBEURDEN

Contacts : Gestion administrative : Sabine BOURGES - 02 96 23 66 71 - sabine@plongeecap.com
Coordonnateur de la formation : Gérard GOURLAY : 07.86.99.86.67 - gerard@plongeecap.com

APTITUDE MEDICALE

Pour passer l'aptitude médicale hyperbare, quelles que soient la Classe et la Mention, le certificat médical doit être établi après examens complémentaires. Ces examens complémentaires sont définis à l'initiative du médecin que vous consulterez (*selon Arrêté du 28 décembre 2015 abrogeant diverses dispositions relatives à la surveillance médicale renforcée des travailleurs*).

Pour obtenir cette aptitude médicale :

- Prendre RDV chez un médecin fédéral de plongée ou hyperbare. Si vous êtes salarié et que vous passez cette formation dans le cadre de votre travail, prendre RDV auprès de votre médecin du travail. Le médecin que vous consulterez, vous délivrera les ordonnances vous permettant de passer les différents examens qu'il estime nécessaire de vous faire passer.
- Prendre RDV auprès de l'un des services médicaux cités ci-dessous. Ils vous proposeront une visite complète sur une journée. Sont cités ici les plus proches de notre base, liste non exhaustive :
 - Centre d'Activités Santé Sports Lannion : 02.96.38.39.95
 - Centre hospitalier Brest : 02.98.22.35.59
 - Centre médico-sportif de Bretagne Sud Lorient : 02.97.06.98.95
 - Centre hospitalier Angers : 02.41.35.38.71
 - Centre médical subaquatique de Paris : 01.42.40.48.37

Il vous sera remis après cette visite un avis ou fiche (pour les médecins du travail) d'aptitude médicale à l'hyperbarie en y précisant la mention et la classe. **Cf. Imprimés types ci-après.**

AVIS MEDICAL

AUX INTERVENTIONS EN MILIEU HYPERBARE

Je soussigné(e) Docteur

Médecin de la plongée Médecin hyperbare Médecin du sport
(Cocher la ou les cases appropriées (s))

Certifie, après l'avoir examiné(e) que :

M. - Mme – Melle

NOM : _____ Prénom : _____

Né(e) le : _____

Est déclaré(e) : APTE INAPTE

Aux interventions hyperbares : CLASSE : _____ MENTION : _____

Date de limite de validité de cette décision :

Fait à : _____ Le : _____

Signature :

Cachet du médecin

FICHE MEDICALE

AUX INTERVENTIONS EN MILIEU HYPERBARE

Je soussigné(e) Docteur _____ Médecin du travail,

Nom et adresse du service médical :

Certifie, après l'avoir examiné(e) que :

M. - Mme – Melle

NOM : _____ Prénom : _____

Né(e) le : _____

Employé(e) dans la société : _____

NE PRESENTE PAS DE CONTRE - INDICATION MEDICALE AUX INTERVENTIONS EN MILIEU HYPERBARE

Apte aux interventions hyperbares :

CLASSE :

MENTION :

Date de limite de validité de cette décision :

Fait à : _____ Le : _____

Signature :

Cachet du médecin